

Conseil communautaire

Délibération n° 2026/04/17-08	Finance : Débat d'Orientation Budgétaire 2026
Date et heure de la séance	17 avril 2026 - 19h30
Lieu	Communauté de communes du Pays de Mauriac - Mauriac
Date de la convocation	11 avril 2026
Président de séance	Olivier ROCHE
Secrétaire de séance	Virgile LECLERC
Nombre de délégués en exercice	27
Nombre de délégués présents	24
Nombre de pouvoirs	2
Présents ou représentés	26

Conseillers communautaires présents :

André ARNOULD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Valérie CABECAS
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Marie-Hélène CHASTRE
Didier DELTHEIL
Jean-Michel FABRE
Michel LAPORTE
Samuel LEBEAUX
Virgile LECLERC
Mireille LEOTY
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
François POUCHOT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Chantal RIBOULET
Olivier ROCHE
Stéphanie SERIEIX
Laurence SOURZAT
Jean-Jacques VAISSIER

Représenté :

Delphine BRU
Olivier PRAT

Pouvoir donné à :

Alain MALASSAGNE
Samuel LEBEAUX

Absent :

René DUBOURG

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les EPCI dont l'une des communes comprend plus de 3500 habitants doivent organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans un délai maximal de deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Ce débat d'orientation budgétaire donne lieu à un vote.

Le Président présente les orientations budgétaires pour l'année 2026, en lecture du rapport.

Introduction :

Le budget 2026 qui sera proposé au vote lors du prochain conseil communautaire reprendra comme les années précédentes les résultats du Compte Financier Unique de l'exercice écoulé, dont l'affectation sera votée lors de la séance du budget et les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement en l'absence de charges et produits rattachés en fonctionnement. Il pourra être modifié en cours d'exercice par des décisions modificatives.

Contexte :

L'année 2025 est une année marquée, comme l'année précédente, par un équilibre voire une baisse du prix de l'énergie. Cependant, les charges à caractère général restent grandement amputées par les augmentations des années précédentes.

Equipement qui pèse le plus lourd dans ces charges, le centre aquatique, a vu ses plages d'ouvertures s'agrandir par rapport à l'année dernière. Passant ainsi de **5 jours sur 7 en 2024** à **6 jours sur 7 en 2025**. Cependant, les aléas techniques ont contraint, à de nombreuses reprises, de fermer le centre aquatique durant plusieurs jours. En revanche, le centre aquatique retrouve son dynamisme d'antan avec des recettes revenues avant la période de COVID (**164 765 €**).

Sur le plan des activités touristiques, la Communauté de communes a poursuivi son action sur l'activité vélorail. Avec le maintien du tarif de l'an dernier, l'activité vélorail présente une légère baisse de recette à l'année dernière (**25 195 € en 2025** contre **25 795 € en 2024**). Cependant, l'impact de l'emprunt des draisines sur les dépenses génèrent une charge de **42 727 €** contre **40 629 € en 2024**. Il est à noter que la fréquentation stagne avec **851 tickets** vendus contre **855 tickets en 2024**.

Pour la base nautique de Nauzenac, avec la délégation de service publique conclu en juillet 2025 avec la SCIC ASLJ. Les recettes de cette DSP sont en baisse avec **3 955,73 €** contre **4 883,29 € en 2024**. Cependant, les dépenses sont plus lourdes en 2025 avec **12 625,58 €**. Sur cette année 2025, la fréquentation est en baisse avec **94 locations réalisées** contre **103 locations réalisées en 2024**. Enfin, les aménagements routiers de la base se sont finalisés en 2025.

En 2025, et afin d'accroître la coopération intercommunale, la Communauté de communes a renouvelé en 2025 un fonds de concours aux communes, pour un **montant global de 55 000€**. Il est à noter que chacune des communes membres a sollicité l'attribution de ce fonds de concours qui leur a été accordé.

Enfin, sur la fin 2025, la Communauté de communes a lancé son projet de maison de santé pluridisciplinaire, par le biais d'un jury de concours, qui s'est déroulé entre septembre et décembre 2025. Il s'est soldé par l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à Estival Architecte.

L'année 2025 se clôt donc sur des perspectives encourageantes tant en matière de développement que financièrement. Cependant, la commercialisation des parcelles de la Dinotte 2 ainsi que les transferts de compétences à venir forcent à une gestion rigoureuse et fine des finances de la collectivité.

Budget principal :

L'année 2025 se clôt sur un résultat excédentaire de **633 613,93 €**. Ce résultat positif s'explique tout d'abord sur le fait que les travaux d'aménagement de la Cascade de Salins avaient été budgétisés en 2025, mais n'ont débuté qu'en fin 2025 et ils se finiront en 2026.

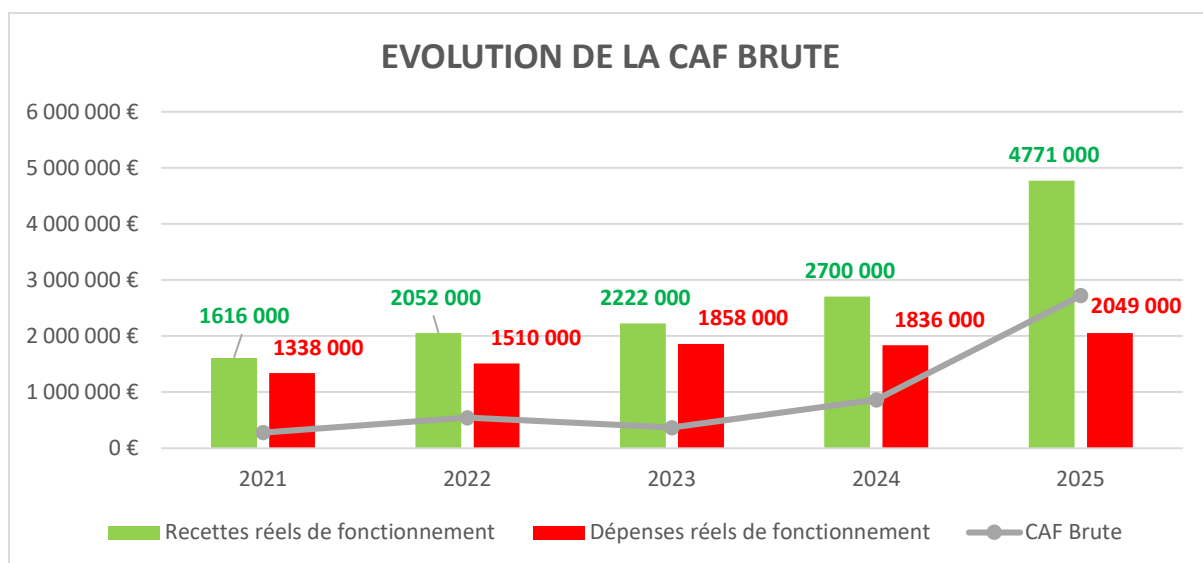
Petite surprise en fin d'année 2025 qu'il faudra prendre en compte pour l'année 2026, une recette a été perçue pour le compte d'une allocation compensatrices de CFE « établissements industriels » d'un montant de 1 718 457 € et qui pourra faire l'objet d'une demande de remboursement sur l'année 2026.

Les recettes des ressources fiscales sont connues et elles tendent à une baisse, notamment sur les allocations compensatrices par rapport à 2025 (**601 094 € en 2025 contre 95 225 € en 2026**). Le montant total des recettes fiscales s'élève à **3 145 507 €** pour l'année 2026 contre **3 309 796 €** sur l'année 2025, soit une perte de près de **150 000 €**.

L'année 2026 sera dédiée à la réalisation de nouveaux projets pour l'attractivité du territoire : le début des travaux pour la création de la maison de santé pluridisciplinaire. Également comme cité plus haut, il s'agira de finaliser les travaux d'aménagement de la Cascade de Salins et la 3^{ème} tranche de la voie verte.

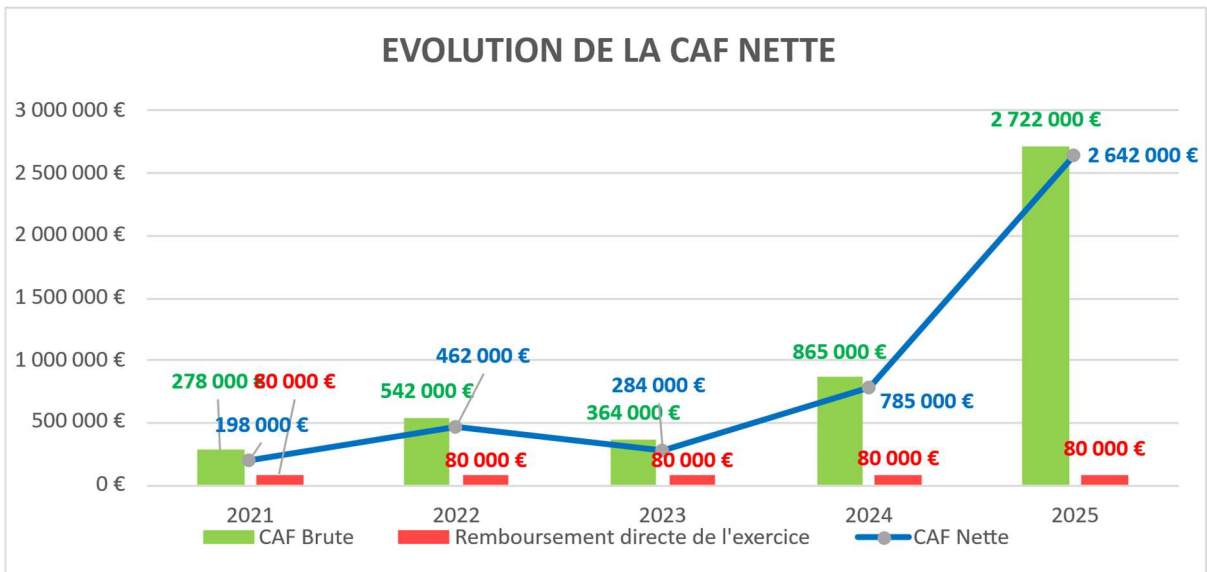
Capacité d'autofinancement :

CAF Brute : La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

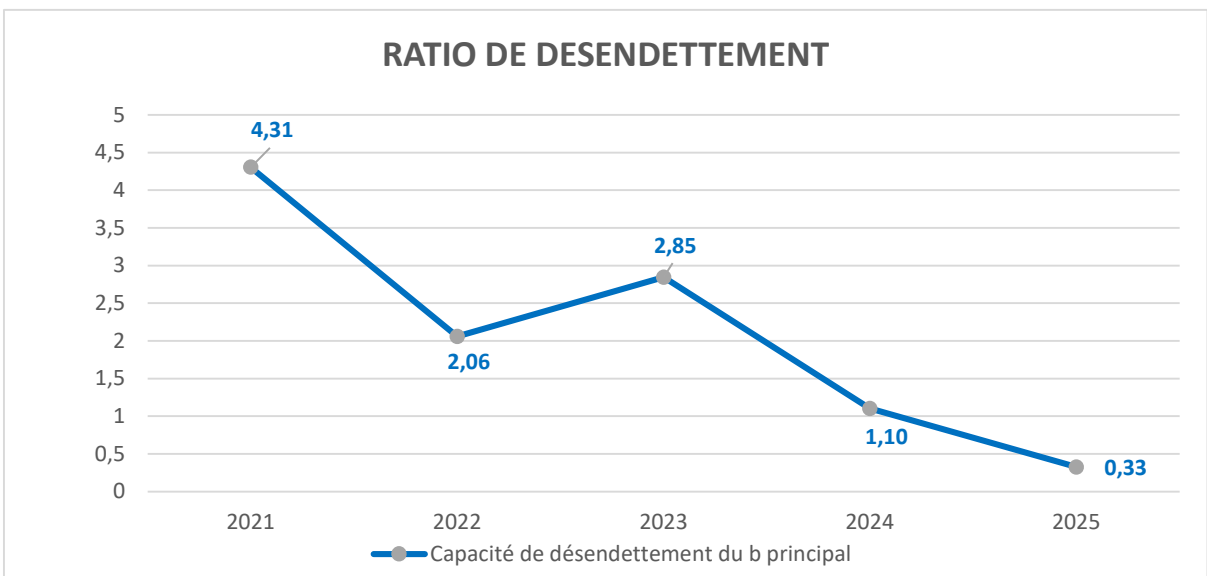


CAF Nette : La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



Ratio de désendettement : Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.



Conseil communautaire

Délibération n° 2026/04/17-08

Finance : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Budgets annexes :

La vente du pôle laitier de Bourriannes en 2023 a apaisé ce budget. Le dernier emprunt court jusqu'en 2030 ; d'ici là, la subvention versée par le budget principal ne sera que de 64 000€ par an ; somme élevée mais bien moindre que les années précédentes.

La vente des parcelles de la première tranche de la Dinotte 2 reste un sujet de grande vigilance. Sans doute faudra-t-il recourir à l'emprunt pour payer l'intégralité des travaux. Le montant de cet emprunt sera de l'ordre de 750 000 €, compte tenu des recettes perçus en 2025 qui représente 220 437 €.

En revanche, la grande partie des parcelles de la zone de Marsalou sont vendues. De plus, l'emprunt contracté en 2023 a été soldé en 2025.

Etat de la dette :

La dette de la collectivité est toujours sur des bases saines. Contrairement à de nombreuses collectivités, elle n'a jamais fait l'objet d'emprunts toxiques.

L'emprunt contracté en septembre 2023 pour rembourser la commune de Mauriac des terrains de Marsalou et ce, afin de ne pas se voir appliquer les 6% de pénalités de remboursement tels que prévus dans l'acte de vente de 2017, a été remboursé sur la fin de l'année 2025.

Emprunts Communauté de communes du Pays de Mauriac - Exercice 2026									
Date d'obtention	Désignation	Organisme prêteur	Capital emprunté	Taux	CRD* au 31/12/2025	Annuité 2026	Annuité Capital 2026	Annuité Intérêts 2026	Date de fin d'emprunt
25/04/2012	ZAC Bourriannes - programme d'investissement	Caisse épargne	1 525 949,44 €	F 4,79	558 410,47 €	128 500,00 €	101 752,14 €	26 747,86 €	25/04/2030
TOTAL BUDGET ANNEXE ZA BOURIANNES			1 525 949,44 €		558 410,47 €	128 500,00 €	101 752,14 €	26 747,86 €	
25/10/2011	Terrains Lavialle	BCME	186 000,00 €	F 3,83	55 800,00 €	11 303,57 €	9 300,00 €	2 003,57 €	30/10/2031
TOTAL BUDGET ANNEXE ZA DINOTTE 2			186 000,00 €		55 800,00 €	11 303,57 €	9 300,00 €	2 003,57 €	
07/07/2010	Financement construction Centre Aquatique	Crédit Agricole	500 000,00 €	V /	200 000,00 €	24 920,30 €	20 000,00 €	4 920,30 €	01/10/2035
27/12/2011	Financement construction Centre Aquatique	Crédit Foncier	1 500 000,00 €	F 1,18	690 000,00 €	90 759,76 €	60 000,00 €	30 759,76 €	15/03/2037
TOTAL BUDGET GENERAL			2 000 000,00 €		890 000,00 €	115 680,06 €	80 000,00 €	35 680,06 €	
TOTAL GENERAL	5 emprunts		3 711 949,44 €		1 504 210,47 €	255 483,63 €	191 052,14 €	64 431,49 €	
*Capital Restant Dû		F : taux fixe	V : taux variable (indexé sur Euribor)						

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires transmis préalablement à la séance au Conseil,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE à l'unanimité de la présentation du rapport d'orientation budgétaires et de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.**

Fait à Mauriac, le 17 avril 2026,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Virgile LECLERC

Olivier ROCHE